MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 03 juin 2020)

PRESENTS (es) : Mesdames : DESSOY Anny, BARBOTIN-GUILLOT Michèle, JACQUINET Sybille, CAILLAT Anne-Marie, DEVILLE Jeannine
Messieurs : GILLET Jean-Pierre, FERY Didier, BINET Christian, PIGER Philippe, LECLERC Guy, LE BOT Hervé, BOUGY Thomas, BARBOTIN Didier, HILMANN Bertrand, BAUDOU Jérémie

ABSENTS (es) : -

Madame Anne-Marie CAILLAT a été nommé secrétaire.
Le procès-verbal de la séance du 25 mai est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 10/2020 : Indemnités de fonction du maire, des adjoints et d'un conseiller municipal
Délibération n° 11/2020 : Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal
Délibération n° 12/2020 : Demandes de Subventions Diverses 2020
Délibération n° 13/2020 : Commission d'appel d'offres – composition et désignation
Délibération n° 14/2020 : Constitution de la commission communale des impôts directs

---

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et d'un conseiller municipal
Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

PREND ACTE de la demande de Madame DESSOY Anny, maire de la commune de percevoir une indemnité fixée à 80 % du montant de référence (1 567.43 €), soit : 1 253.94 € brut.

DÉCIDE :

- de fixer à compter du 25 mai 2020, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence (416.17 €) :

1er adjoint, M. BAUDOU Jérémie : 80 % soit : 332.94 € brut
2ème adjoint, M. HILMANN Bertrand : 80 % soit : 332.94 € brut
3ème adjoint, M. GILLET Jean-Pierre : 80 % soit : 332.94 € brut
4ème adjointe, Mme DEVILLE Jeannine : 80 % soit : 332.94 € brut

- de fixer, à compter du 25 mai 2020, l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué au pourcentage suivant du montant de référence (233.36 €) :

M. BINET Christian : 140 % soit : 326.70 € brut

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal
Madame le Maire donne lecture des 29 délégations possibles et invite le conseil municipal à examiner s'il convient de faire application de ce texte.
Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de déléguer au maire les attributions suivantes :**

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle y compris pour les dépôts de plainte.
- de rappeler au maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

Formation des commissions communales

Madame le Maire propose de réorganiser les commissions de façon que la communication soit plus fluide en instaurant une réunion tous les 15 jours en alternance avec la réunion du conseil municipal.
Trois pôles sont créés (les membres du conseil municipal peuvent s'investir dans chacun d'eux) :

- Pôle services généraux (finances, fiscalité, urbanisme...)
- Pôle technique (bâtiments, activités des agents, voirie et sécurité, environnement, lien avec la C.L.E.F, cimetières…)
- Pôle service à la population (Evénementiel, social, communication, animation du village à travers les associations…)

Demandes de Subventions Diverses 2020

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 15 000 € au compte 6574 a été voté au budget primitif 2020 dans le cadre du versement des subventions aux associations par la commune.
Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**
d'allouer aux associations les sommes suivantes :

- **l'ASC** **2 500€**
- **l'ADMR** **800€**
- **Clef Les Mesneux** **3 000€**
- **Comité des fêtes** **2 500€**
- **Organismes divers** **500€**

de verser 35.00 € pour chacun des organismes divers suivants :

- **l'Association Française des sclérosés en plaques**
- **l'Association des Paralysés de France**
- **l'Association Française contre les Myopathies – Téléthon**
- **l'Association Lire et faire lire**
- **l'Association Oncobleuets - Courlancy**

Commission d'appel d'offres – composition et désignation

Madame le Maire informe les conseillers que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire, et de trois membres titulaires et autant de suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Considérant qu'une seule liste a présenté sa candidature
Le conseil municipal, **à l'unanimité des présents** a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

La liste A obtient 15 voix. Elle obtient ainsi 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants

Ont été proclamés élus titulaires :

- **LISTE A :**

DELEGUES TITULAIRES : M. Jérémie BAUDOU
M. Christian BINET
M. Didier BARBOTIN

Ont été proclamés élus suppléants :

DELEGUES SUPPLEANTS: M. Didier FERY
M. Bertrand HILMANN
M. Guy LECLERC

Constitution de la commission communale des impôts directs

La Commission Communale des Impôts Directs se réunie une fois par an dans le cadre de l'évaluation des nouvelles habitations ou des travaux effectués sur les propriétés existantes.

Afin de constituer la nouvelle commission, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :**

- de désigner Madame DESSOY Anny, maire, comme président de la commission communale des impôts directs.
- de proposer, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

12 commissaires titulaires :

- M. Jérémie BAUDOU
- M. Bertrand HILMANN
- M. Christian BINET
- Mme Jeannine DEVILLE
- M. Jean-Pierre GILLET
- M. Didier FERY
- M. Gérard FLORENTIN
- M.Bertrand GOURDIER
- Mme Marie-Thérèse LEROY
- Mme Valérie MOINDJIE
- Mme Anne-Merie CAILLAT
- M. Hervé LE BOT

12 suppléants :

- M. Alain BOUGY
- M. Thomas BOUGY
- Mme Sybille JACQUINET
- Mme Michèle GUILLOT-BARBOTIN
- M. Didier BARBOTIN
- M. Philippe PIGER
- M. Guy LECLERC
- Mme Blandine TILLY
- M. Michel ARZILLIER
- Mme Chantal MARTIN
- M. Christian HUAULT
- M. Bernard CUILLIER

Informations et questions diverses

- La commission de révision des listes électorales suite aux élections municipales se compose de :
  - Guy LECLERC : représentant de la commune
  - Bertrand GOURDIER : Délégué de l'administration
  - Christian HUAULT : délégué du TGI
- Le représentant défense : Philippe PIGER
- Le correspondant sécurité routière : Christian BINET
- Mme CAILLAT, M. LECLERC et M. GILLET se chargent du récolement des archives.
- Mme Sybille JACQUINET représentera le conseil municipal auprès des associations.
- M. Le Bot s'occupera du potager rue des Crayères proposé par les enfants du village.
- Mme le Maire et Mme JACQUINET participeront au recrutement de l'agent remplaçant de Mme BLIN à l'agence postale communale le 23 juin 2020.
- Les conseillers municipaux se réuniront le samedi 13 juin 2020 à 10h30 pour la visite du patrimoine communal.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 06 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h30.

Les Mesneux, le 08 juin 2020
Le Maire,
Anny Dessoy,

MAIRIE DE LES MESNEUX (Marne)

SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020 :

MME DESSOY	**M. BAUDOU**	**M. HILMANN**	**M. GILLET**
MME DEVILLE	**M. LECLERC**	**M. PIGER**	**M. FERY**
MME CAILLAT	**M. BINET**	**M. BOUGY**	**MME BARBOTIN-GUILLOT**
M. LE BOT	**MME JACQUINET**	**M. BARBOTIN**	